



Le Carrefour

École Polyvalente

Je suis maître de ma réussite

50 chemin de la Savane

Gatineau, Qc

J8T 3N2

Politique d'éducation inclusive



Date de révision : 2 juin 2026

Table des matières

Préambule.....	1
Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte. Il est ainsi employé comme genre neutre et inclut toutes les personnes.....	1
Situation.....	1
Mission et vision de l'établissement	1
Énoncé et but de la politique inclusive	2
Obligations légales.....	3
Structure et processus pour respecter les obligations légales.....	5
Processus d'identification	5
Dépistage et signalement	5
Services aux élèves.....	6
Mesures d'aide aux élèves.....	6
Plan d'intervention	7
Droits et responsabilités	8
La direction	8
Enseignants.....	9
Élèves	10
Parents/tuteurs légaux	11
Personnel non enseignant.....	13
Liens avec les autres politiques.....	14
Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'intégrité	14
Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'évaluation	14
Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'admission.....	15
Révision et diffusion de la politique	17
Médiagraphie.....	18
Annexe 1	20
Services complémentaires.....	20
Annexe 2.....	23
Modèle d'un plan d'intervention.....	23

Préambule

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte. Il est ainsi employé comme genre neutre et inclut toutes les personnes.

Situation

L'école Polyvalente Le Carrefour est fière d'offrir deux programmes internationaux de grande qualité : le Programme primaire (PP) et le Programme d'éducation intermédiaire (PEI). Malgré leur distinction, ces programmes sont intégrés au sein d'une seule et même école, répartis dans deux bâtiments distincts. Cette organisation permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque programme tout en créant un environnement scolaire unifié et harmonieux. Ceux-ci sont offerts à l'ensemble des élèves, sous réserve du respect des conditions d'admission en vigueur, qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire des Draveurs.

Mission et vision de l'établissement

Mission :

L'école Polyvalente Le Carrefour a une mission à trois volets :

- ▶ INSTRUIRE dans un monde de savoir;
- ▶ SOCIALISER dans un monde pluraliste;
- ▶ QUALIFIER dans un monde en changement.

Rappelant les trois grands volets du Programme de l'école québécoise (instruire, socialiser et qualifier), l'énoncé de mission implique que nous cherchons à développer chez l'élève le goût d'apprendre, d'explorer et de découvrir ainsi qu'à le responsabiliser par rapport à ses apprentissages et à l'impliquer dans ses projets. Voulant s'ouvrir sur le monde, l'école met dans ses priorités le développement du respect envers toute personne. Quant à la qualification, elle est

indissociable du dépistage précoce des difficultés de l'élève et de l'accompagnement que nous lui offrons pour que sa trajectoire d'élève l'amène à la réussite et à la connaissance de soi.

Soucieuse de s'arrimer aux principes de l'éducation internationale, l'école valorise également une approche globale du développement de l'élève, qui dépasse le seul cadre des apprentissages scolaires. Elle vise à former des individus ouverts d'esprit, réfléchis et engagés, capables de comprendre la complexité du monde et d'y agir de manière responsable. À ce titre, l'école encourage la curiosité envers diverses réalités culturelles et sociales et développe chez les élèves une sensibilité aux enjeux locaux et mondiaux, les invitant à s'ouvrir au-delà de leur communauté immédiate.

Vision :

L'école Polyvalente Le Carrefour se veut un milieu de vie stimulant et sécuritaire, visant à développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la conscience nécessaire à une conduite citoyenne pacifique, responsable et inclusive. Dans une perspective de réussite éducative, notre école offre un environnement formé d'une solide communauté éducative, permettant l'émergence d'une identité personnelle et professionnelle valorisante.

Dans cette optique, elle favorise le développement de citoyens du monde, conscients de l'interdépendance des sociétés et engagés dans la construction d'un avenir plus juste et durable.

Énoncé et but de la politique inclusive

La présente politique d'éducation inclusive affirme l'engagement de l'établissement à offrir un environnement éducatif équitable, respectueux et accessible, conformément aux orientations ministérielles, à la [politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves aen](#)

difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et aux principes du programme de l'Organisation du Baccalauréat International (IB). Elle reconnaît la diversité des apprenants et vise à soutenir le développement global de chaque élève, dans le respect de leurs besoins, de leurs forces et de leur potentiel, tout en maintenant des attentes élevées et des standards académiques rigoureux.

Cette politique a pour but de guider les pratiques éducatives afin d'assurer l'accès, la participation et la réussite de tous les élèves, dans une approche cohérente avec la philosophie de l'IB qui affirme que « les aménagements à des fins d'accès ont pour but de supprimer ou de réduire les obstacles auxquels les élèves peuvent se heurter au cours de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation. »¹ Elle vise à promouvoir l'équité, la justice et le respect de la diversité, à soutenir des pratiques pédagogiques inclusives et à favoriser une communauté d'apprentissage ouverte, engagée et centrée sur le développement du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.

Obligations légales

Selon la Loi sur l'instruction publique, « toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire [...] Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers. » ²

De plus, « Il est du devoir de l'enseignant de :

- Contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;

¹ Politique d'accès et d'inclusion, https://resources.ibo.org/myp/works/edu_11162-53587?root=1.6.2.2.7&lang=fr

² LÉGISQUÉBEC, Loi sur l'instruction publique, Publications Québec, chapitre 1, section I Droits de l'élève point 1, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

- Collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre » ³

Étant donné que l'établissement est inscrit au Programme primaire et au Programme d'éducation intermédiaire de l'IB, nous avons aussi des obligations en lien avec les *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB* ⁴. Les normes nous obligent à :

- Déterminer et fournir « le soutien à l'apprentissage approprié » (Soutien aux élèves 2);
- Favoriser « le bien-être social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants » (Soutien aux élèves 3);
- Supprimer ou réduire « les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants. » (Approches de l'enseignement 5);
- Administrer l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. (Approches de l'évaluation 3).

Ainsi, dans notre établissement, nous considérons que tous les élèves ont droit à un enseignement adapté et de qualité.

³ Idem, chapitre 2, section II Obligations de l'enseignant, point 22

⁴ ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB, Site Web : <https://ibo.org/fr/>

Structure et processus pour respecter les obligations légales

Processus d'identification

Les parents ont la responsabilité d'informer les intervenants de l'école des particularités de leur enfant afin que ce dernier puisse bénéficier du support nécessaire à sa réussite.

De plus, une collaboration est établie entre l'enseignant et l'enseignant orthopédagogue ou les orthopédagogues de l'école. Ces intervenants informent, en début d'année, les enseignants des besoins particuliers de certains élèves. Ils présentent les différentes mesures adaptatives et de flexibilité favorisant la réussite de l'élève et ils répondent aux questionnements des enseignants pour qu'ils comprennent et se sentent à l'aise avec les différentes mesures à mettre en place.

Les enseignants de l'année précédente sont aussi disponibles pour échanger sur le fonctionnement de l'élève en salle de classe.

Dépistage et signalement

Tous les intervenants (Annexe 1) de l'école sont responsables de repérer les élèves à risque ou HDAA (handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Étant donné que l'enseignant est l'intervenant qui est le plus souvent en contact avec l'élève, c'est à lui qu'il revient d'appliquer la *Démarche de prévention et d'intervention graduée*⁵ proposée par le Centre de services scolaire des Draveurs.

⁵ Démarche de prévention et d'intervention graduée, service des ressources éducatives du centre de services des Draveurs

Ainsi, lorsqu'il constate une problématique ou qu'une situation lui est rapportée, l'enseignant doit offrir un soutien particulier afin d'aider l'élève. Il doit également consigner des traces écrites de ses interventions auprès de ce dernier. Après plusieurs interventions fréquentes et intensives, si les difficultés persistent, l'enseignant peut signaler la situation à la direction en remplissant les formulaires prévus dans la *Démarche de prévention et d'intervention graduée*.

Services aux élèves

Mesures d'aide aux élèves

Notre école propose des mesures favorisant la réussite scolaire. Parmi celles-ci, signalons :

- Des mesures d'aide pédagogique, comme des périodes de récupération pour plusieurs disciplines, des cliniques de consolidation, un système de pairs aidant dans certaines disciplines;
- Des mesures pédagogiques stimulantes, comme des approches pédagogiques variées, des activités d'enrichissement, le recours aux technologies de l'information et de la communication;
- Des mesures d'aide offertes par du personnel spécialisé en psychoéducation, en orthopédagogie, en éducation spécialisée, en orientation, en service social, en santé (Annexe 1);
- Des mesures d'aide directement en classe avec des T.E.S. ou des enseignants ressources;
- Des mesures d'adaptation et de flexibilité dans la tâche demandée à l'élève en fonction de ses besoins;
- Des mesures d'aide spécifiques qui apparaissent au plan d'intervention (PI) de l'élève (portable, logiciel, temps supplémentaire, etc.).

Au primaire, nous essayons également, le plus possible, de regrouper dans le même groupe les élèves ayant droit à des outils technologiques selon leur PI.

De cette façon, nous pouvons harmoniser nos interventions et l'enseignant orthopédagogue ou le technicien en éducation spécialisée (T.E.S.) peut, plus aisément, assurer un suivi en salle de classe.

Au secondaire, l'école dispose d'un ascenseur afin d'accueillir les élèves à mobilité réduite ou se déplaçant en fauteuil roulant. Elle met également à leur disposition des toilettes adaptées à chaque étage. Enfin, l'école compte, au sein du personnel en adaptation scolaire, des préposés aux élèves handicapés.

Plan d'intervention

Le plan d'intervention (Annexe 2), communément appelé PI, a pour objectif d'aider l'élève éprouvant une problématique qui limite sa progression scolaire. Il s'agit d'un plan personnalisé rédigé pour l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Son élaboration tient compte des besoins de l'élève et précise les objectifs, les moyens pour les atteindre, les intervenants impliqués, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le cheminement de l'élève. Il énumère un ensemble de mesures à mettre en place pour favoriser la réussite scolaire et l'insertion sociale de l'élève.

Un diagnostic ne crée pas, en soi, un droit automatique à un plan d'intervention. Les recommandations du professionnel qui a évalué l'enfant sont précieuses et sont prises au sérieux. Elles nous informent sur les besoins de l'enfant. Cependant, c'est l'école et, ultimement, la direction qui décide des mesures à mettre en place, en tenant compte du contexte scolaire réel. Si l'élève est en réussite et que l'enseignant gère déjà bien les adaptations dans son cours au quotidien, les conditions d'ouverture d'un PI ne sont pas forcément réunies.

La direction voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe deux fois par année les parents.

Le parent est un partenaire essentiel pour l'élaboration, le suivi et la révision du plan d'intervention de son enfant.

Droits et responsabilités

La direction

Dans le cadre d'une politique d'éducation inclusive, les responsabilités et les droits de la direction d'école s'exercent toujours en équilibre avec ses obligations légales envers les élèves, le personnel et les parents. Au Québec, ces droits s'appuient principalement sur la Loi sur l'instruction publique (LIP) et sur les orientations ministérielles en adaptation scolaire et en inclusion.

Responsabilités

- Mettre en place la politique d'éducation inclusive;
- S'assurer de la révision et de l'application de la politique d'éducation inclusive;
- S'assurer de la compréhension commune de la politique d'éducation inclusive;
- S'assurer que l'ensemble du personnel travaille dans une optique de prévention;
- Prévoir un système de communication entre les différents acteurs du milieu;
- Coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des plans d'intervention;
- Informer les parents des services existants à l'école et des services accessibles à l'extérieur de l'école.

Droits

- Favoriser l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire, lorsque cela répond à leurs besoins et respecte le principe du milieu le plus naturel possible;
- Décider de l'organisation des services et de la répartition des ressources (humaines et matérielles).

Enseignants

L'éducation inclusive reconnaît que la diversité des élèves est la norme. Les enseignants jouent un rôle central dans cette approche, à condition que leurs droits professionnels soient respectés en parallèle avec leurs responsabilités pédagogiques.

Responsabilités

- Appliquer la politique d'éducation inclusive de l'établissement;
- Assurer une différenciation pédagogique et inclusive dans son enseignement;
- Soutenir tous ses élèves et choisir des approches de d'enseignement appropriées;
- Tenir compte des besoins diversifiés des élèves (rythmes, profils, capacités);
- Appliquer des mesures de flexibilité pédagogique et d'adaptation lorsque nécessaire;
- Favoriser l'engagement et la participation de tous les élèves;
- Suivre et respecter les étapes de la démarche de prévention et d'intervention graduée;
- Participer à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention et lorsque requis, mettre en place les mesures et les moyens inscrits dans le PI;
- Travailler en collaboration avec la direction, les professionnels et le personnel de soutien.

Droits

- Participer à l'élaboration, à la révision et à l'application de la politique d'éducation inclusive;
- Être informés des besoins particuliers de ses élèves et des mesures qui sont déjà mises en place;
- Avoir accès au perfectionnement professionnel, à l'accompagnement, aux outils et aux ressources nécessaires pour soutenir les élèves HDAA;
- Obtenir du soutien de la direction et du centre de services scolaire;
- Avoir accès aux services des professionnels (orthopédagogues, psychoéducateurs, etc.);
- Bénéficier de ressources humaines et matérielles adaptées aux besoins des élèves;
- Être respectés dans son jugement professionnel quant au choix des stratégies pédagogiques;
- Exprimer ses limites et ses besoins.

Élèves

L'éducation inclusive repose sur le principe que tous les élèves ont droit à une scolarisation équitable, respectueuse et adaptée à leurs besoins, tout en jouant un rôle actif dans leur parcours scolaire. Les élèves ne sont donc ni de simples bénéficiaires ni de simples exécutants : ils sont des acteurs de leur réussite.

Responsabilités

- Prendre connaissance de la politique d'éducation d'éducation inclusive et s'engager à la respecter;
- Contribuer positivement à créer un climat de classe propice à l'apprentissage pour tous;
- Favoriser l'entraide et l'ouverture;
- Refuser les comportements d'exclusion, d'intimidation et de moquerie en signalant ceux-ci à un intervenant de l'école;
- Faire preuve d'agentivité et s'engager dans leur réussite en prenant en charge leur apprentissage;

- Collaborer avec leur enseignant et les autres intervenants;
- S'impliquer dans la mise en œuvre de leur plan d'intervention.

Droits

- Être accueillis dans un milieu scolaire respectueux de sa diversité;
- Avoir accès aux mêmes possibilités de réussite que les autres élèves;
- Être entendus dans les décisions qui les concernent, selon leur âge et leurs capacités;
- S'exprimer sur leurs besoins, leurs difficultés et leurs réussites;
- Être informés des objectifs et des critères de réussite;
- Bénéficier de mesures de différenciation;
- Participer aux rencontres de plan d'intervention et être informés sur le contenu de celui-ci, le cas échéant;
- Recevoir des mesures de soutien, d'adaptation ou de flexibilité pédagogique lorsque leurs besoins le justifient;
- Recevoir des services complémentaires (orthopédagogie, psychoéducation, T.E.S., etc.), selon leur situation;
- Être accompagnés dans le cadre d'un plan d'intervention, le cas échéant.

Parents/tuteurs légaux

L'éducation inclusive repose sur le principe que les parents sont des partenaires essentiels de la réussite éducative de leur enfant. Leur rôle va au-delà du soutien à la maison : ils participent aux décisions, collaborent avec l'école et contribuent à la cohérence des interventions.

Responsabilités

- Prendre connaissance et comprendre la politique d'éducation inclusive;
- Informer l'école de tout problème, handicap, difficulté ou événement pouvant affecter le cheminement de son enfant et qui pourrait nécessiter l'adaptation de certaines interventions;

- Guider et soutenir son enfant dans l'exécution de certaines tâches scolaires à faire à la maison ou dans la gestion de ses comportements;
- S'assurer de la fréquentation de leur enfant à l'école;
- Collaborer avec les différents intervenants du milieu;
- Respecter les règles de fonctionnement de l'école;
- Reconnaître les rôles et responsabilités des différents membres du personnel;
- Collaborer dans un esprit de respect des décisions prises collectivement;
- Collaborer avec l'équipe éducative dans la mise en œuvre du plan d'intervention.

Droits

- Être informés de la politique d'éducation inclusive mise en application à l'école;
- Être informés des services disponibles dans l'école et au Centre de services scolaire des Draveurs;
- Être consultés et entendus dans les décisions qui concernent leur enfant;
- Être consultés dans l'élaboration et/ou la révision d'un plan d'intervention pour leur enfant, le cas échéant;
- Exprimer leur point de vue, leurs préoccupations et leurs attentes;
- Être traités avec respect, sans jugement ni discrimination;
- Demander de respecter la confidentialité des informations concernant leur enfant;
- Demander que l'inclusion soit priorisée lorsque cela est possible et approprié;
- Refuser des mesures ou des services complémentaires pour son enfant.

Personnel non enseignant

L'éducation inclusive repose sur une responsabilité collective. Le personnel non enseignant joue un rôle essentiel dans la création d'un milieu accessible, sécurisant et adapté aux besoins de tous les élèves.

Responsabilités

- Assister les intervenants scolaires et les enseignants en apportant leur expertise dans l'analyse des difficultés que rencontre un élève dans une perspective préventive ou curative;
- Aider à dégager les besoins et les actions à entreprendre;
- Soutenir la réussite éducative et le bien-être des élèves;
- Réduire les obstacles à la participation et aux apprentissages;
- Favoriser l'autonomie, l'inclusion et la socialisation des élèves;
- Respecter la dignité, la confidentialité et les droits des élèves;
- Effectuer, selon les besoins et en fonction des ressources disponibles, des interventions directes ou indirectes auprès des élèves;
- Soutenir la direction et les enseignants dans la mise en œuvre d'un plan d'intervention, le cas échéant;
- Participer, lorsque requis, aux rencontres d'équipe.

Droits

- Être informé des besoins des élèves et des mesures qui sont déjà mises en place;
- Être consulté dans l'élaboration, la mise en œuvre et la révision d'un plan d'intervention, lorsque c'est nécessaire selon leur rôle;
- Avoir un encadrement clair de son rôle et de ses responsabilités;
- Avoir droit à du soutien de la direction et de l'équipe professionnelle;
- Avoir droit à de la formation et à de l'accompagnement en inclusion.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'intégrité

La mise en œuvre conjointe d'une politique d'éducation inclusive et d'une politique d'intégrité est essentielle pour assurer la cohérence, l'équité et la crédibilité des systèmes éducatifs. Elle est d'une importance particulière dans les établissements offrant les programmes de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), qui repose sur des valeurs humanistes, une éthique rigoureuse et le respect de la diversité des apprenants. L'alignement de ces politiques contribue à soutenir une culture éducative conforme aux exigences ministérielles tout en respectant la philosophie et les normes de l'IB.

La politique d'éducation inclusive cherche à garantir l'accès, la participation et la réussite de toutes les personnes apprenantes, en tenant compte de la diversité des besoins et des réalités. La politique d'intégrité, quant à elle, encadre les comportements et les décisions afin d'assurer la justice, la transparence et l'équité dans les pratiques éducatives. Le lien entre les deux repose sur des valeurs communes telles que le respect, l'équité et la responsabilité professionnelle. L'intégrité est une condition essentielle à la crédibilité et à l'application juste de l'inclusion, tandis que l'inclusion donne un sens concret aux principes d'intégrité. Ensemble, ces politiques contribuent à instaurer un climat de confiance, à prévenir les injustices et à soutenir des pratiques pédagogiques éthiques et cohérentes.

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'évaluation

L'éducation inclusive et la politique d'évaluation sont étroitement liées, car l'évaluation joue un rôle crucial pour garantir l'équité, reconnaître les acquis et favoriser la réussite de chaque élève. Au sein des programmes de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), cette interconnexion s'aligne parfaitement avec

la philosophie éducative de l'IB, qui prend en compte la diversité des apprenants et promeut des pratiques justes, transparentes et axées sur le développement intégral de l'élève.

L'éducation inclusive vise à offrir à chaque élève des conditions équitables d'apprentissage, en tenant compte de ses besoins, de ses forces et de son parcours. La politique d'évaluation doit donc traduire ces principes en pratiques évaluatives, flexibles et rigoureuses, permettant aux élèves de démontrer leurs apprentissages de différentes façons, sans compromettre les exigences des programmes ni les critères d'évaluation. Cette approche est cohérente avec les principes de l'IB, notamment l'importance accordée à l'équité, au jugement professionnel et à l'évaluation critériée.

Ainsi, une politique d'évaluation alignée sur l'éducation inclusive et sur les normes de l'IB assure que les modalités d'évaluation, les adaptations permises et la rétroaction soutiennent véritablement l'apprentissage, tout en respectant l'intégrité académique. Ensemble, ces politiques renforcent la cohérence des pratiques pédagogiques, la confiance envers le processus d'évaluation et l'engagement institutionnel à offrir une éducation de qualité, inclusive et conforme aux valeurs ministérielles et internationales portées par l'IB.

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'admission

La politique d'éducation inclusive et la politique d'admission sont étroitement liées, car les admissions constituent la première étape concrète de l'inclusion dans un milieu scolaire. Une politique d'admission cohérente avec les principes de l'éducation inclusive permet de garantir un accès équitable aux programmes éducatifs, tout en respectant la mission, les exigences et les valeurs du programme de l'Organisation du Baccalauréat International (IB).

L'éducation inclusive vise à reconnaître la diversité des élèves et à offrir à chacun des conditions favorables à sa réussite, sans discrimination fondée sur les capacités, les origines, la langue ou le parcours antérieur. La politique d'admission doit refléter cette vision en adoptant des critères clairs, transparents et équitables, qui favorisent l'ouverture et l'accessibilité, tout en tenant compte des ressources disponibles et des exigences académiques du programme.

Ainsi, une politique d'admission alignée sur l'éducation inclusive et sur les principes de l'IB :

- Soutient l'accès équitable aux programmes IB;
- Reconnaît la diversité des profils et des besoins des élèves admis;
- Anticipe la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement appropriées;
- Contribue à créer une communauté d'apprentissage riche, ouverte et représentative.

Dans le contexte de l'IB, la cohérence entre ces deux politiques est essentielle pour assurer le respect des valeurs d'ouverture internationale, d'équité et de développement global de l'élève, tout en maintenant la rigueur et la crédibilité du programme.

Révision et diffusion de la politique

La politique d'éducation inclusive est diffusée annuellement à l'ensemble du personnel de l'école et elle est déposée sur notre site Internet pour les élèves et les parents. Ce document sera révisé annuellement par l'équipe de direction et, s'il y a des modifications, elle sera soumise à l'approbation des enseignants et du personnel concerné afin qu'ils puissent apporter des suggestions de modifications. Une fois tous les cinq ans, elle sera révisée par une équipe d'enseignants et l'équipe de direction afin de s'assurer qu'elle demeure conforme aux changements et aux réalités en évolution.

La dernière version est mise en ligne sur le site Web de l'école afin qu'elle soit accessible à tous. Un courriel est ensuite envoyé aux parents afin qu'ils puissent prendre connaissance du document, en faire la lecture et s'y référer au besoin.

Médiagraphie

- CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES DRAVEURS, Démarche de prévention et d'intervention graduée, service des ressources éducatives du centre de services des Draveurs, Intranet, Consulté en avril 2026
- LÉGISQUÉBEC, Loi sur l'instruction publique, Publications Québec, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>, Consulté en avril 2026
- MICROSOFT (2023). Copilot (Version 10 janvier 2026)
<https://copilot.microsoft.com>.
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, En quoi consiste le système éducatif de l'IB, Cardiff, Royaume-Uni : Organisation du Baccalauréat International, 2019, mis à jour novembre 2024, 17 pages, Site Web : <https://ibo.org/fr/>
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB, Cardiff, Royaume-Uni : Organisation du Baccalauréat International, 2018, mis à jour novembre 2024, 37 pages, Site Web : <https://ibo.org/fr/>

Note sur la création du document

Ce document a été élaboré par l'équipe de direction et d'enseignants, en s'appuyant sur les politiques officielles du Baccalauréat International, les cadres ministériels du Québec et les valeurs propres à notre établissement.

Il a également été rédigé en partie avec le soutien d'un outil d'intelligence artificielle générative (ChatGPT, Copilot), utilisé comme ressource linguistique et rédactionnelle pour formuler certains textes, harmoniser le ton et structurer les sections. Toutes les décisions pédagogiques, les contenus et les orientations ont été validés, adaptés et approuvés par l'équipe-école.

L'utilisation de l'IA s'inscrit dans une démarche éthique, réflexive et professionnelle, en accord avec les principes mêmes d'intégrité intellectuelle que ce document promeut.

Annexe 1

Services complémentaires

Pour connaître le nom des personnes attitrées à ces postes, veuillez consulter le site de l'école, dans l'onglet « L'école », section « [Services complémentaires](#) ».

SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉLÈVE

Agent de développement

L'agent de développement analyse les besoins du milieu, mobilise les ressources internes et externes, consulte les intervenants, puis planifie, coordonne et anime la mise en œuvre d'un plan d'action. Il informe la direction et formule des recommandations. Il conçoit aussi des outils et des stratégies pour les élèves et le personnel, et développe des projets selon les mandats de la direction : transitions scolaires, prévention du décrochage, passage primaire-secondaire, préparation à la vie adulte, etc.

Agent de réadaptation

À Carrefour, le rôle de l'agent de réadaptation est d'entretenir un climat scolaire positif à travers l'organisation d'événements, l'animation de groupe et des accompagnements individualisés. Entre autres, l'agent de réadaptation est un allié dans la promotion de la diversité à l'école, il effectue des accompagnements individualisés auprès des élèves ainsi que des ateliers en classe et il est une personne-ressource pour les membres du personnel. Il veille à l'inclusion de tous les élèves et agit dans la prévention et dans l'intervention en cas d'intimidation.

Animateur de développement personnel et de l'engagement communautaire

Ce service, qui met l'accent sur l'accueil et l'engagement communautaire des jeunes, est offert à tous les élèves de l'école. La participation aux projets communautaires, à l'école ou dans la communauté élargie, permet à l'élève de mieux se connaître, de s'accepter et de s'intégrer aux autres en faisant des choix de vie éclairés et responsables respectant ses valeurs personnelles. L'animateur est aussi responsable du passage primaire-secondaire et de l'accueil des élèves à la Polyvalente.

Prévention des dépendances

L'intervenant en prévention des dépendances a pour rôle la prévention et l'intervention en ce qui concerne des problématiques de consommation et de cyberdépendance. Il apporte aussi un soutien aux élèves qui nécessitent une assistance en rapport avec d'autres problèmes d'ordre personnel, familial, social ou autres pouvant affecter leur comportement. Un service de soutien et d'information est également offert aux parents et membres du personnel.

Psychoéducation

Le rôle du psychoéducateur comporte plus spécifiquement :

- Le dépistage;
- L'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- La mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie;
- L'intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève;
- Un rôle de conseil et de soutien auprès des intervenants scolaires et des parents.

Dans cette optique, il planifie, organise et anime des activités de formation pour les intervenants et des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.

Service en santé scolaire

L'infirmier présent à l'école est délégué par le CSSS de Gatineau. Le programme en santé scolaire est orienté vers la prévention telle que la vaccination en secondaire 3, l'éducation à la santé globale, les relations amoureuses harmonieuses, la sexualité, la contraception et son initiation, le dépistage des infections transmises sexuellement et par le sang ainsi que le traitement de certaines d'entre elles. Le service a également pour but d'aider l'élève ayant une situation relative à sa santé (ex. : diabète et épilepsie) par l'élaboration d'un plan de soins distribué à leurs enseignants. Il répond aux demandes individuelles ou de groupes. Il est tenu à la confidentialité et au secret professionnel. Les premiers soins sont pratiqués par différents membres du personnel que l'on nomme premiers répondants.

Service social scolaire

Si ta situation nécessite une intervention urgente, compose le 811 option 2.

Le service social est offert en milieu scolaire par le CISSO. Il s'adresse aux élèves vivant des difficultés et à leur famille. Le travailleur social intervient selon un mode individuel, familial ou de petits groupes pour aider à résoudre des situations conflictuelles, d'isolement social, d'abus (physique, sexuel, alcool et drogues...), d'inadaptation sociale, etc. En plus du traitement clinique de ces situations (sous secret professionnel), nous œuvrons au plan collectif à prévenir et à dépister des situations qui pourraient entraver le développement social des jeunes âgés de 12 à 18 ans.

Service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle

Le conseiller d'orientation (CO), par le biais de la relation d'aide et de l'évaluation psychométrique, amène les élèves à prendre des décisions éclairées et à poser des gestes adéquats dans la construction de leur projet d'études et de vie. Des thèmes tels les intérêts, les aptitudes, le rendement scolaire, les capacités, la personnalité, les expériences de vie et les besoins personnels sont abordés. Or en ce sens, les services d'orientation aident les élèves à clarifier leur situation et à établir des objectifs personnels et professionnels. La conseillère d'orientation informe également les élèves sur les exigences scolaires, les programmes d'études, les carrières, les possibilités professionnelles et l'évolution du marché du travail. La conseillère d'orientation est une personne ressource tant auprès des élèves que des parents qui souhaitent s'informer davantage sur le vécu scolaire et l'évolution secondaire et postsecondaire de leur enfant. La conseillère rencontre individuellement les élèves qui en font la demande et ceux qui sont référés par les enseignants et la direction. L'élève demeure l'artisan principal de son projet d'orientation. S'orienter, c'est faire des liens entre ce que l'on est et ce qu'exige une profession, un domaine d'étude, un cheminement de carrière.

Le conseiller en information scolaire et professionnelle (CISEP) agit comme personne-ressource en ce qui concerne l'information sur les métiers, les voies de formation possibles et le marché du travail en général. Ainsi, en soutien à la conseillère d'orientation, il peut rencontrer individuellement les élèves pour des questions reliées à l'orientation scolaire et professionnelle. De plus, il coordonne et anime des activités qui permettent aux élèves de vivre des expériences favorisant une meilleure prise de décision professionnelle et une meilleure connaissance du système scolaire québécois et de ses différentes options.

Le local CA-O (Carrefour-Orientant, local 183) est ouvert tous les midis. L'élève peut recevoir de l'information en lien avec ses études, les parcours de formation, le marché du travail et peut consulter un éventail de documentation. À tour de rôle, la conseillère d'orientation et le conseiller en information scolaire et professionnelle sont disponibles pour répondre à leurs questions.

Service d'orthopédagogie

L'orthopédagogue peut offrir des services directs d'intervention et d'évaluation à l'élève qui manifeste des difficultés ou un trouble spécifique d'apprentissage. L'orthopédagogue offre également des services de support à l'enseignant et peut offrir des ateliers en classe afin de répondre aux besoins des élèves. L'orthopédagogue participe étroitement à l'élaboration d'un plan d'intervention avec les autres intervenants afin de préciser les modalités d'aide spécifiques aux particularités individuelles de ces élèves. L'orthopédagogue amène l'élève à se responsabiliser face à ses apprentissages, à se connaître davantage et à développer de nouvelles stratégies à réinvestir en lecture, en écriture et en mathématiques.

Techniciens en éducation spécialisée :

Le rôle des techniciens en éducation spécialisée est de travailler au niveau de la prévention et de la motivation en utilisant tous les services disponibles. Trouver des moyens pour travailler la résolution de problèmes, faire des rencontres individuelles touchant un problème spécifique de l'élève (conflits avec ses pairs ou sa famille). Ils s'occupent de l'encadrement (conséquences du non-respect des règlements) et du soutien des élèves en matière d'absentéisme. Un suivi entre l'école et la famille est régulièrement fait par le technicien en éducation spécialisée (rencontre avec les parents, enseignants et élèves).

Techniciens en travail social :

Dans chaque unité, il y a des techniciens en travail social. Ils ont pour rôle l'accueil, la référence, le suivi en matière de comportement et d'absentéisme. Ils sont disponibles pour apporter de l'aide à différents niveaux : conflits avec les pairs, problèmes familiaux et problèmes de motivation. Ils sont aussi présents pour offrir l'encadrement nécessaire au bon fonctionnement dans l'école, en collaboration avec les parents et les autres intervenants.

MESURES D'APPOINT

Durant l'année, dans toutes les unités, les élèves ont la possibilité de suivre des cours de récupération. **Ils peuvent même être tenus de les suivre obligatoirement en français et mathématique ou selon les exigences de l'unité s'il y a lieu.**

De plus, des cours d'appoint peuvent être offerts vers la fin de chaque étape pour aider les élèves à prévenir des échecs. Ces cours s'adressent aux élèves en difficulté scolaire désireux de reprendre tous les objectifs étudiés pendant l'étape.

À la fin de l'année, durant la période des vacances, le Centre de services scolaire organise une session d'examens de reprise pour tout cours échoué. Des frais d'administration seront exigés pour chaque examen. Le Centre de services scolaire offre également la possibilité aux élèves de s'inscrire à certains cours d'été. Il est possible pour les élèves du 2^e cycle de s'inscrire aux sessions d'examens de reprise du ministère en janvier, en juin ou en août, moyennant des frais d'administration.

Annexe 2

Modèle d'un plan d'intervention

Plan d'intervention

Année scolaire :

École : Polyvalente Le Carrefour	
Nom de l'élève :	Code permanent :
Date de naissance :	Âge au 30 sept. : ans

Enseignant :	Groupe repère :
Code de difficulté : ☐ CSD : ☐ MEESSR :	Année de valid. : Médication : ☐ oui ☐ non
Reprise : ☐ préscolaire : ☐ primaire : ☐ secondaire :	
Type de parcours : ☐ régulier / niveau :	☐ adaptation scolaire :
Service externe : ☐ CLSC : ☐ CHPUJ :	☐ Pavillon du Parc : ☐ Autres intervenants :
☐ CJO : ☐ La RessourSe :	
Diagnostic ou conclusion professionnels	Nom et spécialité du professionnel
	Date de l'évaluation

Sphère(s) problématique(s)	Précisions (manifestations observées)
☐ Apprentissage ☐ Comportementale ☐ Langage ☐ Psycho-affective ☐ Développement moteur et physique	

Capacités

Besoins

Sphère dans laquelle se situe la problématique :			
☐ Apprentissage	☐ Comportementale	☐ Développement moteur et physique	
☐ Langage	☐ Psycho-affective		
Objectif 1 :			
Moyens (précisez) : Moyen (M), Moyen adaptation (MA), Moyen modification (MM)		Intervenants	Évaluation / date
		Élève	Novembre 2024 :
		Enseignant	

RECOMMANDATIONS SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

N.B. L'élève se doit de démontrer l'efficacité des mesures adaptatives inscrites à son plan d'intervention tout au long de l'année scolaire puisqu'elles répondent à un besoin essentiel pour sa réussite. En ce sens, s'il ne les utilise pas adéquatement en cours d'apprentissage, celles-ci ne pourront lui être accordées lors des évaluations.

SIGNATURES

Élaboration du plan d'intervention :		Date :
Nom en lettres moulées	Direction adjointe	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Répondante	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Détenteur de l'autorité parentale	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Élève	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Orthopédagogue	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	TTS	Titre
		Signature

Révision :		Date : novembre 2023
Nom en lettres moulées	Direction adjointe	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Répondant	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Détenteur de l'autorité parentale	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Élève	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Orthopédagogue	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	TTS	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	TES classe	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées	Enseignant	Titre
		Signature
Nom en lettres moulées		Titre
		Signature